

**Extrait n°2018-12-20-COM-06 du registre des délibérations
du Conseil métropolitain**

Séance du 20 décembre 2018

Budget primitif 2019 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, à 18 heures 00, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 13 décembre 2018

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER,

BOU : Mme Michèle BLANLUET,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY,

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 20 h 50 puis pouvoir à Mme BAULINET), Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 30), M. Rémy RABILLARD,

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (jusqu'à 20 h 55), M. Anthony DOMINGUES (à partir de 18 h 45), Mme Carole CANETTE,

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON,

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL, M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY (à partir de 19 h 15),

ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD (pouvoir à M. LEMAIGNEN jusqu'à 19 h 05 puis présent), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN,

M. Florent MONTILLOT (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à Mme HOSRI), Mme Martine ARSAC, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 21 h 15 puis pouvoir à M. PEZET), Mme Martine GRIVOT, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (pouvoir à M. MARTIN jusqu'à 19 h 30 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à Mme de QUATREBARBES), M. Jean-Luc POISSON, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE,

ORMES : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à M. COUSIN),

SAINT-CYR-EN-VAL : Mme Evelyne SOREAU,

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à M. CARRE), Mme Marie-Philippe LUBET (à partir de 18 h 40), M. Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS (à partir de 18 h 20),

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Christophe LAVIALLE (jusqu'à 20 h 50), M. Michel DELPORTE,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 21 h 05 puis pouvoir à M. VILLARET), Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET (à partir de 18 h 50), Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO,

SARAN : M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME,

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA,

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (jusqu'à 20 h 55)

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN

ORLEANS : M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à M. François FOUSSIER, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA donne pouvoir à Mme Carole CANETTE, M. Michel RICOUD donne pouvoir à Mme Sylvie DUBOIS

ORMES : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE,

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU,

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT, Mme Claude GRIVE,

ORLEANS : M. Michel BRARD, Mme Hayette ET TOUMI, M. Jean-Philippe GRAND,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER,

M. Philippe BARBIER (jusqu'à 19 h 45) et M. Anthony DOMINGUES remplissent les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

Séances
Commission Ressources du 27 novembre 2018
Commission Aménagement du territoire du 29 novembre 2018
Commission Développement Durable Métropole du 28 novembre 2018
Commission Territoires et Proximité du 27 novembre 2018
Conférence Métropolitaine du 03 décembre 2018
Commission attractivité et économie du 27 novembre 2018
Conseil Métropolitain du 20 décembre 2018

6) Budget primitif 2019 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

M. MARTIN expose :

Le budget primitif 2019 présenté devant le conseil métropolitain se compose d'un budget principal et de 11 budgets annexes :

- un budget principal M 57
- un budget annexe M 49 pour l'assainissement
- un budget annexe M 43 pour le transport
- un budget annexe M 57 pour le Parc Technologique Orléans Charbonnière
- un budget annexe M 57 pour le centre de formation d'apprentis
- un budget annexe M 4 pour le crématorium
- un budget annexe M 57 pour les pépinières
- un budget annexe M 4 pour les parkings
- un budget annexe M 4 pour le marché de gros
- un budget annexe M 57 pour les ZAC en régies
- un budget annexe M 49 pour l'eau
- un budget annexe M 57 pour le Parc Floral

Ceci exposé,

Vu les articles L.5217-10 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux dispositions financières et comptables applicables aux métropoles,

Vu les instructions M 57 et M4 relatives à la comptabilité des communes et de leurs groupements,

Vu le décret n° 2017-686 portant création, publié au journal officiel du 30 avril 2017, à compter du 1^{er} mai 2017, d'Orléans Métropole,

Vu la délibération du 21 décembre 2017 par laquelle le conseil métropolitain approuve l'application au 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M57,

Vu le rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2017 d'Orléans Métropole établi conformément à l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et l'article L. 5217-10-2 du code général de collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 15 novembre 2018,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du conseil métropolitain du 20 décembre 2018,

Vu l'information faite à la commission Territoire et proximité,

Vu l'information faite à la commission Développement durable,

Vu l'information faite à la commission Aménagement du territoire,

Vu l'information faite à la commission Attractivité et économie,

Vu l'avis de la commission Ressources,

Vu l'avis de la Conférence métropolitaine,

Il est demandé au conseil métropolitain de bien vouloir :

1 - approuver le budget principal,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	46 994 027 €		ADOPTE AVEC 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION
012 - Charges de personnel et frais assimilés	54 994 713 €		
014 - Atténuations de produits	60 660 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	41 526 295 €		
66 - Charges financières	5 386 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	40 200 €		
013 - Atténuations de charges		46 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		25 353 603 €	
731 - Impositions directes		141 731 500 €	
73 - Impôts et taxes		15 608 404 €	
74 - Dotations, subventions et participations		54 115 776 €	
75 - Autres produits de gestion courante		5 801 746 €	
023 - Virement à la section d'investissement	23 389 794 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	9 913 071 €	247 071 €	
TOTAL	242 904 100 €	242 904 100 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
024 - Produit des cessions		716 000 €	ADOpte AVEC 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION
10 - Dotations, fonds divers et réserves		13 000 000 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		24 331 902 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	29 578 500 €	70 928 441 €	
204 - Subventions d'équipement versées	8 926 000 €		
20 - Immobilisations incorporelles	2 622 540 €		
21 - Immobilisations corporelles	76 717 996 €		
23 - Immobilisations en cours	23 342 101 €		
27 - Autres immobilisations financières	845 000 €		
458137/458237 - OPCT - rue de l'union - Orleans	300 000 €	300 000 €	
458132/458232 - Aides a la pierre delegues 2019	700 000 €	700 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		23 389 794 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	247 071 €	9 913 071 €	
TOTAL	143 279 208 €	143 279 208 €	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 70 828 441,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 23 389 794,00 €.

2 - approuver le budget annexe de l'Assainissement,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	8 242 322 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 461 480 €		
014 - Atténuation de produits	950 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	741 390 €		
66 - Charges financières	589 500 €		
67 - Charges exceptionnelles	360 000 €		
68 - Dot.aux amort. Et provisions	40 000 €		
70 - Produits des services du domaine		27 665 320 €	
74 - Subventions d'exploitation		30 000 €	
77 - Produits exceptionnels		30 000 €	
023 - Virement à la section d investissement	9 266 373 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 389 659 €	1 315 404 €	
TOTAL	29 040 724 €	29 040 724 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000 €	2 327 776 €	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
20 - Immobilisations incorporelles	81 800 €		
21 - Immobilisations corporelles	5 286 604 €		
23 - Immobilisations en cours	6 800 000 €		
021 - Virement de la section d exploitation		9 266 373 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 315 404 €	4 389 659 €	
TOTAL	15 983 808 €	15 983 808 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 2 327 776,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 9 266 373,00 €.

3 - approuver le budget annexe Transports,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	69 347 199 €		ADOPTE AVEC 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 793 196 €		
014 - Atténuation de produits	150 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	755 000 €		
66 - Charges financières	5 220 767 €		
67 - Charges exceptionnelles	127 000 €		
70 - Produits des services du domaine		20 312 380 €	
73 - Produits issus de la fiscalité		59 000 000 €	
74 - Subventions d'exploitation		14 434 310 €	
75 - Autres produits de gestion courante		2 338 472 €	
77 - Produits exceptionnels		15 000 €	
023 - Virement à la section d investissement	17 573 785 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 133 215 €		
TOTAL	96 100 162 €	96 100 162 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 660 000 €	67 988 254 €	ADOPTE AVEC 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION
20 - Immobilisations incorporelles	271 000 €		
21 - Immobilisations corporelles	12 887 587 €		
23 - Immobilisations en cours	54 876 667 €		
021 - Virement de la section d exploitation		17 573 785 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		1 133 215 €	
TOTAL	86 695 254 €	86 695 254 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 67 988 254,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 17 573 785,00 €.

4 - approuver le budget annexe du Parc Technologique Orléans-Charbonnière,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	4 150 000 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
65 - Autres charges de gestion courante	5 000 €		
66 - Charges financières	49 875 €		
75 - Autres produits de gestion courante		5 000 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 199 875 €	8 399 750 €	
043 - Opérations ordre section fonctionnement	49 875 €	49 875 €	
TOTAL	8 454 625 €	8 454 625 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées	455 000 €	4 654 875 €	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
040 - Opérations ordre transfert entre section	8 399 750 €	4 199 875 €	
TOTAL	8 854 750 €	8 854 750 €	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 4 654 875,00 €.

5 - approuver le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	475 380 €		ADOPTE A L'UNANIMITE
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 818 448 €		
65 - Autres charges de gestion courante	231 510 €		
66 - Charges financières	15 000 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		76 350 €	
73 - Impôts et taxes		400 000 €	
74 - Dotations, subventions et participations		3 191 476 €	
75 - Autres produits de gestion courante		20 600 €	
023 - Virement à la section d'investissement	129 247 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	42 089 €	23 248 €	
TOTAL	3 711 674 €	3 711 674 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
10 - Dotations, fonds divers et réserves		9 000 €	ADOPTE A L'UNANIMITE
13 - Subventions d'investissement reçues		96 312 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	63 000 €		
20 - Immobilisations incorporelles	4 000 €		
21 - Immobilisations corporelles	186 400 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		129 247 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	23 248 €	42 089 €	
TOTAL	276 648 €	276 648 €	

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 129 247,00 €.

6 - approuver le budget annexe du Crématorium,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	208 995 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
012 - Charges de personnel et frais assimilés	403 688 €		
65 - Autres charges de gestion courante	30 190 €		
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €		
70 - Produits des services du domaine		869 000 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €	
023 - Virement à la section d investissement	102 479 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	123 648 €		
TOTAL	874 000 €	874 000 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
21 - Immobilisations corporelles	16 000 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
23 - Immobilisations en cours	210 127 €		
021 - Virement de la section d exploitation		102 479 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		123 648 €	
TOTAL	226 127 €	226 127 €	

Équilibré par :

- un virement de la section d'exploitation de 102 479,00 €.

7 - approuver le budget annexe Pépinières,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	1 596 905 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
65 - Autres charges de gestion courante	16 000 €		
66 - Charges financières	246 030 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		563 000 €	
74 - Dotations, subventions et participations		1 950 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante		521 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	470 864 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	946 765 €	242 564 €	
TOTAL	3 276 564 €	3 276 564 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 195 000 €	171 935 €	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
21 - Immobilisations corporelles	2 000 €		
23 - Immobilisations en cours	150 000 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		470 864 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	242 564 €	946 765 €	
TOTAL	1 589 564 €	1 589 564 €	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 151 935,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 470 864,00 €.

8 - approuver le budget annexe Parkings,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	601 400 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
65 - Autres charges de gestion courante	350 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	500 €		
70 - Produits des services du domaine		1 150 000 €	
77 - Produits exceptionnels		500 €	
023 - Virement à la section d investissement	143 789 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	460 137 €	405 326 €	
TOTAL	1 555 826 €	1 555 826 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
21 - Immobilisations corporelles	198 600 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
021 - Virement de la section d exploitation		143 789 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	405 326 €	460 137 €	
TOTAL	603 926 €	603 926 €	

équilibré par :

- un virement de la section d'exploitation de 143 789,00 €.

9 - approuver le budget annexe du Marché de gros,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	16 950 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
67 - Charges exceptionnelles	500 €		
75 - Autres produits de gestion courante		17 000 €	
77 - Produits exceptionnels		500 €	
023 - Virement à la section d investissement	1 278 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	24 222 €	25 450 €	
TOTAL	42 950 €	42 950 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées		9 950 €	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
21 - Immobilisations corporelles	2 000 €		
23 - Immobilisations en cours	8 000 €		
021 - Virement de la section d exploitation		1 278 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	25 450 €	24 222 €	
TOTAL	35 450 €	35 450 €	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 9 950,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 1 278,00 €.

10 - approuver le budget annexe des ZAC en régie,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	229 473 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
70 - Produits des services, du domaine et ven		229 473 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	458 946 €	458 946 €	
TOTAL	688 419 €	688 419 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - Opérations ordre transfert entre section	458 946 €	458 946 €	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
TOTAL	458 946 €	458 946 €	

11 - approuver le budget annexe de l'Eau,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	3 812 235 €		ADOPTÉ A L'UNANIMITE
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 630 000 €		
014 - Atténuation de produits	1 161 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	292 650 €		
66 - Charges financières	447 450 €		
67 - Charges exceptionnelles	110 000 €		
70 - Produits des services du domaine		9 462 700 €	
75 - Autres produits de gestion courante		180 500 €	
023 - Virement à la section d investissement	2 149 573 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	40 292 €		
TOTAL	9 643 200 €	9 643 200 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000 €	5 888 385 €	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
20 - Immobilisations incorporelles	20 000 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 980 000 €		
23 - Immobilisations en cours	5 078 250 €		
021 - Virement de la section d exploitation		2 149 573 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		40 292 €	
TOTAL	8 078 250 €	8 078 250 €	

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 5 888 385,00 €
- un virement de la section d'exploitation de 2 149 573,00 €.

12 - approuver le budget annexe Parc Floral

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	596 971 €		ADOPTE A L'UNANIMITE
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 200 645 €		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		563 740 €	
74 - Dotations, subventions et participations		1 234 876 €	
023 - Virement à la section d'investissement	340 010 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	445 060 €	785 070 €	
TOTAL	2 583 686 €	2 583 686 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
13 - Subventions d'investissement reçues		420 000 €	ADOPTE A L'UNANIMITE
21 - Immobilisations corporelles	420 000 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		340 010 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	785 070 €	445 060 €	
TOTAL	1 205 070 €	1 205 070 €	

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 340 010,00 €.

PJ : rapport de présentation et note brève et synthétique

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signé numériquement
à Orléans, le 26 décembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Bertrand LANGLET

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération (ou le présent arrêté) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification